|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| PCT/CTC/30/6 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 16 mars 2017 | | |

**Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Comité de coopération technique**

**Trentième session**

**Genève, 8 – 12 mai 2017**

Prolongation de la nomination de l’Office de la propriété intellectuelle du Canada en qualité d’administration chargée de la recherche Internationale et de l’examen préliminaire international selon le PCT

*Document établi par le Bureau international*

1. Toutes les administrations internationales existantes ont été nommées par l’Assemblée de l’Union du PCT pour une période s’achevant le 31 décembre 2017. En 2017, l’assemblée devra donc prendre une décision en ce qui concerne la prolongation de la nomination de chaque administration internationale existante qui souhaite demander une telle prolongation, après avoir sollicité l’avis du comité (voir les articles 16.3)e) et 32.3) du PCT). On trouvera des informations concernant la procédure applicable et le rôle du comité dans le document PCT/CTC/30/INF/1.
2. Le 8 mars 2017, l’Office de la propriété intellectuelle du Canada a présenté une demande de prolongation de sa nomination en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et d’administration chargée de l’examen préliminaire international selon le PCT. Cette demande est reproduite à l’annexe du présent document.
3. *Le comité est invité à faire part de son avis sur cette question.*

[L’annexe suit]

Demande de prolongation de la nomination de l’Office de la propriété intellectuelle du Canada en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international selon le PCT

1 – Informations générales

a. Nom de l’office ou de l’organisation intergouvernementale :

i. Nom :

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC),

organisme de services spécial au sein

d’Innovation, Sciences et Développement économique du Canada

Gouvernement du Canada

ii. Personne à contacter concernant le contenu du rapport :

Elaine A. Hellyer, ing.

Administratrice de programme – international (PCT‑PPH)

[elaine.hellyer@canada.ca](mailto:elaine.hellyer@canada.ca) / tél. : 819‑635‑7725 / TTY : 1‑866‑694‑8389

b. Date à laquelle le Directeur général a reçu la demande de renouvellement : 8 mars 2017

c. Session de l’assemblée à laquelle le renouvellement sera demandé :

La prolongation de la nomination de l’OPIC en qualité d’administration internationale sera demandée à la quarante‑neuvième session (vingt et unième session ordinaire) de l’Assemblée de l’Union du PCT (2017).

d. Date à laquelle l’office pourrait commencer à agir en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international :

L’OPIC pourra commencer à agir en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international le 1er janvier 2018, à la date de commencement du nouvel accord éventuel avec le Bureau international.

e. Administrations actuellement chargées de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international qui prêtent leur concours à l’évaluation de la mesure dans laquelle les critères sont remplis :

Conformément aux procédures relatives à la nomination des administrations internationales adoptées à la quarante‑sixième session de l’Assemblée de l’Union du PCT, l’OPIC a obtenu l’aide de l’Office australien des brevets (IP Australia), l’Office des brevets d’Israël (ILPO) et l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni (UK IPO) dans l’évaluation de sa demande. L’OPIC a également présenté un projet de sa demande au Bureau international pour examen. Dans sa demande officielle, l’OPIC a tenu compte de toutes les observations reçues.

IP Australia a évalué le rapport de 2015 du système de gestion de la qualité de l’OPIC durant la première phase d’un exercice pilote mené au cours de la session du Sous‑groupe chargé de la qualité en 2017 et a fait part de ses observations. La phase pilote du sous‑groupe consistait à évaluer le rapport du système de gestion de la qualité d’un autre office volontaire participant à l’exercice et à voir le rapport de l’OPIC de 2016 évalué en retour. Un récapitulatif des évaluations d’IP Australia et de l’Office autrichien des brevets (APO) figure à la rubrique 9.

L’OPIC cherche en permanence à s’améliorer pour que ses examinateurs puissent faire mieux que les exigences minimales requises. Cela est rendu possible notamment par les échanges d’informations et d’observations sur les bonnes pratiques avec d’autres offices internationaux. Ces échanges permettent à l’OPIC d’avoir ses propres critères de référence afin d’auto‑évaluer dans quelle mesure les critères sont remplis, voire dépassés. L’OPIC collabore également avec les administrations internationales afin d’améliorer constamment le système du PCT dans son ensemble pour tous ses États contractants. Voici quelques exemples des engagements de l’OPIC à cet égard :

– réalisation d’audits qualité pour évaluer les examens dans la phase nationale avec les offices du groupe de Vancouver (UK IPO et IP Australia);

– publication des stratégies de recherche;

– conclusion d’un accord avec les autres offices du groupe de Vancouver (UK IPO et IP Australia) visant les contenus des stratégies de recherche de l’OPIC et leur promotion;

– proposition visant à mettre en œuvre des clauses normalisées dans les résultats des travaux internationaux;

– gestion de la page wiki “clauses normalisées” du sous‑groupe;

– à l’origine du programme de procédure accélérée d’examen des demandes de brevet (PPH) du PCT au sein du sous‑groupe avec l’ILPO;

– participation au programme PPH mondial (GPPH);

– participation aux programmes PPH bilatéraux avec le Mexique, l’Office européen des brevets (OEB) et le Chili;

– accueil des examinateurs de l’Office des brevets du Japon en congé sabbatique, qui ont participé à des travaux de recherche sur les pratiques PPH de l’OPIC, les critères d’utilité, les normes du Canada visant à établir des prévisions raisonnables s’appuyant sur la jurisprudence, et le système de contrôle qualité de l’OPIC;

– accueil des tables rondes semestrielles du PCT auxquelles participent les représentants de l’OMPI, de l’OEB et de l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique;

– organisation de débats sur la qualité en téléconférence avec l’OEB;

– échange des meilleures pratiques avec les examinateurs d’autres pays et régions au cours des ateliers de l’OPIC sur la législation canadienne en matière de brevets et l’examen des brevets; et

– participations régulières à l’actualisation de la page wiki du sous‑groupe et réponses à toutes les circulaires du PCT.

2 – Critères matériels : exigences minimales applicables à la nomination

2.1 – Capacité en matière de recherche et d’examen

***Règles 36.1.i) et 63.1.i) : l’office national ou l’organisation intergouvernementale doit avoir au moins cent employés à plein temps possédant des qualifications techniques suffisantes pour procéder à la recherche et à l’examen.***

Employés qualifiés pour procéder à la recherche et à l’examen :

L’OPIC a mis en place des services d’examen solides constitués de quatre divisions dédiées aux technologies. Les examinateurs de l’OPIC sont soit des examinateurs de brevets, soit des classificateurs de brevets, qui tous examinent les demandes nationales et internationales. L’OPIC souhaite effacer petit à petit la distinction entre ces deux catégories et certains examinateurs de chacun des domaines ont commencé à se familiariser avec l’autre. Les nouveaux examinateurs recrutés sont chargés à la fois de l’examen des demandes et de leur classement.

L’OPIC a été créé en tant qu’organisme de services spécial (OSS) entièrement financé par les droits exigés pour la prestation de ses produits et services. Cette flexibilité a permis à l’OPIC de se concentrer sur la prestation des services et la qualité de ces derniers, tout en prenant en considération les besoins toujours changeants des clients (dans le pays et à l’étranger). L’OPIC s’appuie sur un modèle de prévisions qui soutient le processus de prise de décision de la direction afin de répondre aux besoins des ressources humaines et d’utiliser celles‑ci au mieux.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Domaine technique | Nombre  (équivalent plein temps) | Expérience moyenne en tant qu’examinateurs (années) | | | | Répartition des qualifications |
| SG‑04  Niveau de travail | SG‑05  Exami-nateur de brevets principal | SG‑06  Chef de section | Total, tous niveaux confondus |
| Mécanique | 100 | 9,1 | 9,8 | 10,2 | 9,3 | \* |
| Électricité/Électronique | 112 | 7,3 | 8,6 | 8,9 | 7,6 | \* |
| Chimie | 118 | 9,2 | 10,9 | 12,8 | 9,7 | \* |
| Biotechnologie | 68 | 8,9 | 9,3 | 11,2 | 9,1 | \* |
| Total | 398 | 8,6 | 9,8 | 10,7 |  |  |

\* L’OPIC ne dispose pas d’une liste indiquant le grade de chacun de ses examinateurs. Néanmoins, un minimum de compétences est exigé lors du recrutement des candidats. Ces compétences peuvent varier en fonction des domaines :

– mécanique : licence universitaire, ou diplôme équivalent délivré par un établissement d’enseignement post‑secondaire reconnu, en génie mécanique ou dans un domaine connexe, et solides connaissances des principes de génie mécanique. Par exemple, diplôme en génie civil, en génie aérospatial, en génie biomédical ou en génie minier;

– électrique/électronique : diplôme d’une université reconnue en génie électrique, en génie informatique ou en génie logiciel (les diplômes en informatique ne sont pas acceptés);

– chimie :

– chimie organique : baccalauréat spécialisé, ou diplôme équivalent délivré par un établissement d’enseignement post‑secondaire reconnu, en chimie ou dans un autre domaine en lien avec le poste;

– chimie générale : baccalauréat spécialisé, ou diplôme équivalent délivré par une université reconnue, en génie chimique, en chimie ou dans un autre domaine en lien avec le poste; et

– biotechnologie : maîtrise ou doctorat d’une université reconnue, en biochimie ou en biologie moléculaire ou dans un autre domaine connexe.

Pour les diplômes délivrés par des établissements d’enseignement situés en dehors du Canada, l’OPIC a recours aux services de deux organismes chargés d’établir des équivalences. Ces organismes comprennent le service d’évaluation des diplômes étrangers du Comparative Education Service (CES) de l’Université de Toronto et le service d’évaluation des titres du World Education Services (WES).

Le personnel de soutien à l’examen de l’OPIC est dédié à deux domaines : le travail dans la phase nationale et le travail dans la phase internationale, pour lequel les examinateurs reçoivent également le soutien du personnel de l’office récepteur. Dans la phase internationale, les examinateurs sont chargés de s’assurer que les résultats des travaux internationaux de l’OPIC sont transmis à temps. Des informations détaillées concernant le respect des délais sont fournies dans l’exposé le plus récent ([statistiques](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/pct/en/pct_mia_24/pct_mia_24_presentation_statistics.pdf) concernant le PCT) présenté par le Bureau international au cours de la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT de février 2017.

Programmes de formation

Le chef du programme de formation est responsable de tous les programmes de formation destinés aux examinateurs de brevets. Le système en place pour la formation d’examinateur de brevets de l’OPIC consiste en un programme de deux années d’apprentissage au cours duquel chaque nouvel examinateur recruté reçoit une formation individuelle en cours d’emploi avec un examinateur de brevets principal. Cet apprentissage est complété par une formation théorique dans divers domaines liés au droit des brevets et à l’examen des brevets, tels que : la loi sur les brevets et les règles sur les brevets du Canada, la jurisprudence, l’examen quant à la forme et l’examen quant au fond, la nouveauté, l’activité inventive, la possibilité d’application industrielle, le champ des objets brevetables, l’unité, la clarté, les bases de données (Questel Orbit, etc.) et les techniques de recherche, les systèmes de classement (IPC, CPC), l’instruction avancée des dossiers de brevet, les instructions concernant le flux de travail et les processus de cartographie, ainsi que tous les outils internes. La formation comprend une semaine de formation intensive liée au travail de l’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international, qui permet d’expliquer certaines différences existant entre la pratique canadienne et ce qui est attendu dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets. Les examinateurs sont évalués sur leurs capacités à examiner les brevets et à travailler de manière autonome au cours des deux années de formation. L’examinateur en formation est en période probatoire. À la fin de la formation, il doit passer une évaluation finale. Les examinateurs de l’OPIC peuvent également suivre des cours de langue ainsi que les cours à distance dispensés par l’OMPI et l’OEB.

Les efforts déployés en matière de formation ne visent pas uniquement les nouveaux examinateurs. Les examinateurs chevronnés sont encouragés à se tenir au fait de l’évolution des techniques dans leur domaine de spécialité, en étudiant des revues techniques, en assistant à des conférences et en prenant part à des visites organisées dans des entreprises canadiennes du secteur industriel. Des ateliers, des cours et des exposés sur l’examen, les brevets et les sujets en lien avec la propriété intellectuelle sont également dispensés plusieurs fois par an et sont obligatoires.

Des informations détaillées sont fournies dans les deux ouvrages suivants :

*The Canadian Patent Examiner Continuous Training Program*; De Vleeschauwer, M. World Patent Information, 39 (décembre) 2014, 73‑78; et

*The Canadian Patent Examiner Qualification Program*; De Vleeschauwer, M. World Patent Information, 35(3), 2013, 224‑229.

***Règles 36.1.ii) et 63.1.ii) : cet office ou cette organisation doit avoir en sa possession au moins la documentation minimale de la règle 34, ou avoir accès à cette documentation minimale, laquelle doit être disposée d’une manière adéquate aux fins de la recherche et se présenter sur papier, sur microforme ou sur un support électronique.***

Accès à la documentation minimale aux fins de la recherche :

(X) Accès sans restriction

Systèmes de recherche :

Les examinateurs de brevets de l’OPIC disposent de stations de travail modernes et actualisées, dont deux moniteurs de 21”, et de l’accès à Internet. Cet environnement de travail permet aux examinateurs d’utiliser les systèmes internes TechSource et InterApp (des applications d’unité centrale servant à la gestion des demandes nationales et internationales, respectivement, ainsi qu’à la gestion du flux de travail et au stockage des données concernant les brevets), et leur donne les moyens de remplir leurs fonctions en matière de recherche et d’examen et d’accéder à toute la documentation pertinente nécessaire à la production des rapports nationaux et internationaux. Les examinateurs qui travaillent à distance reçoivent aussi un ordinateur portable et une station d’accueil afin de se connecter au réseau de l’office via l’accès à distance protégé du Gouvernement du Canada (un réseau virtuel privé).

Le système interne de l’OPIC, TechSource, comprend des données bibliographiques canadiennes (de 1869 à aujourd’hui), des textes (abrégés, revendications et descriptions de documents de brevet canadiens mis à la disposition du public, de 1978 à aujourd’hui) ainsi que des images de documents de brevet canadiens (de 1869 à aujourd’hui).

À l’externe, les examinateurs peuvent consulter des bases de données et des moteurs de recherche accessibles au public et fonctionnant par abonnement. En voici une liste non exhaustive :

|  |
| --- |
| AGRICOLA |
| American Chemical Society (ACS) |
| Base de données de la médecine traditionnelle chinoise |
| Bibliothèque numérique des savoirs traditionnels de l’Inde |
| BIOSIS |
| ChemSpider |
| EBSCOhost |
| Elsevier |
| Genomequest |
| IEEE Xplore |
| Index mondial des brevets Derwent (DWPI) |
| Interface ChEMBL |
| JSTOR |
| Laboratoire européen de biologie moléculaire – Institut européen de bio‑informatique (EMBL‑EBI) |
| MEDLINE |
| Nature et Nature Biotechnology |
| PATENTSCOPE |
| PubAg |
| PubMed et PubMed Central Canada |
| Questel Orbit |
| Revue en ligne BioOne |
| Science and Technical Information Network (STN) |
| ScienceDirect |
| Scientific American |
| Springer |
| Wiley Online Library |
| WIPO CASE |
| World Patent Information |
| Différentes bases de données relatives aux demandes nationales de chacun des offices internationaux (par exemple, l’Australie, le Japon, les États‑Unis d’Amérique, la France, la République de Corée, la Turquie, l’OEB et le Danemark) |
| Des bases de données de littérature non‑brevet en accès direct, comme la partie 4.2 du “Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété intellectuelle” (par exemple : “[Science](http://www.sciencemag.org/)”, Jouets, “[Bioscience, Biotechnologie et Biochimie](https://www.jstage.jst.go.jp/browse/bbb/-char/en)”) |

L’OPIC met à disposition des examinateurs l’outil de recherche “The Library Discovery Tool”, qui donne accès à des articles en texte intégral provenant de nombreuses sources d’information et qui permet de commander rapidement des articles.

L’OPIC tient à jour des pages Web internes et un wiki où les examinateurs peuvent ajouter des sites utiles pour les recherches. Il a également créé un atelier de recherche collaborative, le “Search Collaboration Workshop”, au sein de chaque division afin de récolter et transmettre les meilleures pratiques en matière de recherche.

***Règles 36.1.iii) et 63.1.iii) : cet office ou cette organisation doit disposer d’un personnel capable de procéder à la recherche et à l’examen dans les domaines techniques sur lesquels la recherche doit porter et possédant les connaissances linguistiques nécessaires à la compréhension au moins des langues dans lesquelles la documentation minimale de la règle 34 est rédigée ou traduite.***

Langues dans lesquelles les demandes nationales peuvent être déposées et traitées :

Les demandes internationales déposées auprès de l’OPIC agissant en tant qu’administration internationale peuvent être faites en anglais et en français.

Autres langues maîtrisées par un grand nombre d’examinateurs :

Les examinateurs de brevets de l’OPIC maîtrisent également les langues suivantes :

– arabe (3)

– bosniaque (4)

– chinois (11)

– croate (4)

– néerlandais/flamand (1)

– allemand (4)

– grec (1)

– hindi (3)

– italien (4)

– japonais (1)

– monténégrin (2)

– polonais (6)

– roumain (3)

– russe (6)

– sanskrit (1)

– serbe (4)

– serbo‑croate (3)

– espagnol (6) et

– ourdou (1)

Services proposés pour faciliter la recherche ou mieux comprendre l’état de la technique dans d’autres langues :

Les examinateurs de l’OPIC ont accès aux ressources ci‑après qui leur permettent de rechercher et de comprendre l’état de la technique dans d’autres langues :

– Le Bureau de la traduction des Services publics et Approvisionnement Canada, qui fournit des services de traduction dans plus de 100 langues et dialectes

– WIPO Translate

– WIPO Pearl

– Google Translate

– Esp@cenet – Patent Translate (utilise Google Translate)

– Questel Orbit – fonction de traduction (utilise Google Translate)

2.2 – Gestion de la qualité

***Règles 36.1.iv) et 63.1.iv) : cet office ou cette organisation doit disposer d’un système de gestion de la qualité et de dispositions internes en matière d’évaluation conformément aux règles communes de la recherche internationale.***

Système national et international de gestion de la qualité :

L’OPIC dispose de deux systèmes de gestion de la qualité officiels, l’un international et l’autre national, mis en place depuis 2007 et 2012 respectivement. Avant cela, le contrôle qualité était réalisé par les chefs de section chargés de l’examen, qui étaient tous d’anciens examinateurs avec des décennies d’expérience.

Les rapports sur le système de gestion de la qualité de l’OPIC, tels qu’énoncés dans le chapitre 21 des directives concernant la recherche internationale et l’examen préliminaire international selon le PCT (voir la page Internet “[PCT International Authority Quality Reports](http://www.wipo.int/pct/en/quality/authorities.html)”[[1]](#footnote-2)), décrivent le système de gestion de la qualité internationale de l’OPIC et présentent la manière dont l’OPIC respecte des normes de qualité élevées.

La Direction des brevets de l’OPIC a lancé le processus de certification des “demandes de brevet à délivrer et résultats des travaux internationaux” de bout en bout pour l’examen de brevets dans les phases nationale et internationale selon la norme ISO 9001:2015. La première étape de l’audit externe s’est achevée le 9 décembre 2016 et la deuxième étape devrait se dérouler du 6 au 8 mars 2017. C’est la première fois que la direction des brevets demande une certification officielle. La direction de l’OPIC est déterminée à améliorer constamment la qualité de ses procédures et de ses produits.

3 – Champ d’application visé

Langues dans lesquelles les services seraient proposés :

L’OPIC offre ses services en anglais et en français.

États ou offices récepteurs pour lesquels l’administration serait compétente :

États pour lesquels l’OPIC est compétent :

– Antigua‑et‑Barbuda;

– Belize;

– Canada;

– Nigéria;

– Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines; et

– Arabie saoudite.

L’OPIC offre ses services à tout État considéré comme un pays en développement selon la pratique établie de l’Assemblée générale des Nations Unies.

L’OPIC est également prête à examiner les demandes d’autres offices récepteurs qui souhaitent bénéficier des services de l’OPIC fournis en français.

Limitations du champ d’application :

Les activités de l’OPIC ne sont pas limitées sauf pour les États pour lesquels l’office est compétent et auxquels il a souhaité offrir ses services.

4 – Énoncé des motivations

En tant qu’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international, l’OPIC fournit à ses groupes de clients un meilleur accès au système international des brevets. Il offre aux déposants canadiens des services personnalisés dans un office local et avec un personnel que le client connaît et qui saura répondre à ses demandes dans la langue officielle de son choix. Son emplacement au Canada permet aux déposants canadiens de régler leurs frais dans la devise canadienne et de travailler dans les limites d’un fuseau horaire connu. Cela facilite le dépôt des demandes internationales selon le PCT de la part des déposants canadiens, en leur permettant d’être plus productifs et concurrentiels dans le cadre d’une économie fondée sur le savoir. Avec son statut d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international, l’OPIC confirme sa détermination à poursuivre la recherche de l’excellence dans le domaine des relations avec le client et dans celui des prestations de services.

De façon plus large, l’emplacement géographique de l’OPIC agissant en tant qu’administration internationale de taille moyenne dans un contexte juridique fondé sur le droit anglais permet de combler une lacune en Amérique du Nord et du Sud en offrant un appui sur mesure aux offices de ces régions, en particulier à ceux pour lesquels l’OPIC agit en tant qu’administration internationale compétente. L’OPIC a offert un appui technique à la plupart des pays des Caraïbes au moyen de nombreux séminaires sur le PCT de l’OMPI. Les efforts étendus et intenses que l’OPIC peut déployer, tout comme sa capacité à fournir une aide personnalisée dans cette région, sont des avantages que certains offices internationaux de la région ne sont pas capables d’offrir.

L’OPIC participe au Programme de coopération internationale pour la recherche et l’examen des inventions (ICSEI) de l’OMPI offert aux pays en développement. En tant qu’administration internationale, et plus particulièrement de par sa capacité à fournir des prestations en français, l’OPIC peut offrir des services de la meilleure qualité en matière de recherches, d’examen et d’évaluation de la nouveauté et de l’activité inventive des demandes de brevet déposées auprès des offices de la propriété industrielle, qui ne sont pas traitées en priorité ou pour lesquelles aucun rapport de recherche n’a été élaboré, et que l’OPIC reçoit via le programme ICSEI. L’OPIC répond ainsi à un besoin actuel puisqu’il s’agit du seul office à fournir les prestations de l’ICSEI en français.

L’OPIC, qui agit généralement en tant qu’office de deuxième dépôt (79% des demandes déposées auprès de l’OPIC sont faites au moment de l’ouverture de la phase nationale selon le PCT), vit de manière concrète, et dans une large mesure, les situations que d’autres offices désignés et élus connaissent. En tant qu’office de taille moyenne, l’OPIC comprend et apprécie la manière dont les offices désignés et élus peuvent bénéficier du travail d’une administration internationale ainsi que l’importance pour cette administration de fournir des produits de qualité compte tenu de la confiance que les offices désignés et élus ont placée dans ces administrations. En ayant pu vivre directement l’expérience des offices désignés et élus, l’OPIC est le mieux à même pour les accompagner et peut se servir de son expérience dans ses interactions avec d’autres offices plus petits ou de taille moyenne et offrir ainsi des conseils pratiques. L’OPIC utilise ensuite ses connaissances pour s’assurer de pouvoir répondre aux problèmes des offices plus petits et de taille moyenne de façon constructive et contribuer à améliorer le régime international de propriété intellectuelle dont chacun pourra bénéficier.

L’OPIC, en tant qu’administration existante chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international, bénéfice d’une place privilégiée au sein du système du PCT de par son influence croissante dans l’ensemble du système. Depuis 2004, sa participation active aux réunions des administrations internationales instituées en vertu du PCT et au Sous‑groupe chargé de la qualité a permis à l’OPIC d’exposer et de promouvoir ses positions de façon constructive et collaborative, lui conférant un certain poids dans les décisions concernant la voie à suivre pour le PCT et garantissant davantage de respect dans les capacités et les contributions du Canada. Les décisions prises au cours de ces réunions ont une incidence sur la manière dont l’OPIC agit en tant qu’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international et touchent directement l’office dans ses activités quotidiennes. En tant qu’administration internationale, l’OPIC peut également se tenir au courant des changements entrepris dans les offices de taille plus importante.

Les examinateurs de l’OPIC peuvent tirer avantage de leur travail dans la phase internationale par une plus grande connaissance de l’harmonisation dans le cadre du PCT. Le fait d’agir en tant qu’administration internationale améliore également la qualité de la recherche et de l’examen dans le pays grâce à une utilisation accrue du système PCT et à l’accès à des outils de recherche supplémentaires. Les examinateurs bénéficient aussi des efforts de partage et de collaboration découlant des activités de l’OPIC avec d’autres administrations internationales.

En ce qui concerne le système du PCT dans son ensemble, l’OPIC adopte une approche particulière. Le Canada est un pays respecté et tient une place essentielle dans de nombreuses instances politiques importantes, comme l’indique la rubrique “Appartenance à des organisations internationales et régionales” ci‑dessous. L’OPIC se tient en équilibre entre deux situations opposées (celle d’un office plus grand et celle d’un office plus petit). L’OPIC est conscient des influences des autres administrations internationales et les prend soigneusement en considération au moment de décider des positions qu’il doit adopter, tout en tenant compte de ce qui doit servir au mieux les intérêts de l’ensemble du système du PCT. Depuis qu’il agit en tant qu’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international, l’OPIC a défendu la fourniture de stratégies complètes de recherche, l’utilisation des clauses normalisées dans les opinions écrites et, plus récemment, l’évaluation approfondie des rapports sur les systèmes de gestion de la qualité d’autres offices, tout cela dans le but de renforcer le système du PCT et d’améliorer la qualité des produits qui en résultent, contribuant ainsi à accroître la confiance des utilisateurs dans ce système. En tant qu’administration internationale de taille moyenne, l’OPIC assume une part raisonnable de la charge de travail au niveau international.

Poussé par la nécessité d’améliorer les délais de délivrance des droits de propriété intellectuelle, de diminuer les coûts et de réduire la liste des demandes en instance pour tous les utilisateurs du PCT, l’OPIC peut, grâce à son statut d’administration internationale, s’engager dans un débat utile et se concentrer sur des approches pratiques afin d’améliorer la valeur de la recherche et de l’examen internationaux selon le PCT. En outre, ces efforts contribueront à améliorer la qualité et la transparence, qui feront ainsi accroître le niveau de confiance parmi tous les utilisateurs du PCT (voir les statistiques concernant le PCT présentées au cours de la vingt‑quatrième session de la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT).

5 – État candidat

Emplacement géographique



Superficie

• Totale 9 984 670 km2 (3 854 085 mi2)

• Étendue d’eau (%) 8,92 (891 163 km2 / 344 080 mi2)

Appartenance à des organisations internationales et régionales :

Le Canada s’attache à promouvoir le partage des valeurs communes d’égalité, de démocratie, de respect du droit, de transparence et de bonne gouvernance par sa participation au sein de nombreuses organisations internationales et régionales. Le Canada est membre ou observateur d’au moins 78 organisations, dont :

l’Association de coopération économique Asie Pacifique (APEC)

l’Association des nations de l’Asie du Sud Est (ASEAN) (partenaire du dialogue) et le Forum régional de l’ASEAN

le Commonwealth

les banques de développement (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque de développement des Caraïbes, Banques européenne et internationale pour la reconstruction et le développement et Banque interaméricaine de développement)

le G‑7

le G‑20

la Cour pénale internationale

la Fédération internationale des Sociétés de la Croix‑Rouge et du Croissant‑Rouge

le Groupe de travail international pour les affaires autochtones

le Mouvement international de la Croix‑Rouge et du Croissant‑Rouge

Interpol

l’Organisation internationale de la Francophonie

l’Organisation du traité de l’Atlantique Nord (OTAN)

l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

la Cour permanente d’arbitrage

l’Organisation des Nations Unies

la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO)

l’Organisation mondiale du commerce

l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

*Source :* [*Affaires*](http://www.international.gc.ca/cip-pic/organisations.aspx?lang=eng) *mondiales Canada (29.02.2017)*

**Population :** 36,29 millions

*Source : (2016)* [*Statistique Canada*](http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/demo02a-eng.htm)

PIB par habitant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| [P](https://en.wikipedia.org/wiki/Gross_domestic_product)IB ([PP](https://en.wikipedia.org/wiki/Purchasing_power_parity)A) (dollar international) | | 2015 |
| • | Total | 1 584 trillions de dollars ([16](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_by_GDP_%28PPP%29)e) |
| • | Par habitant | 44 197 dollars ([23](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_by_GDP_%28PPP%29_per_capita)e) |
| [P](https://en.wikipedia.org/wiki/Gross_domestic_product)IB (nominal) (dollar É.‑U.) | | 2015 |
| • | Total | 1 551 trillions de dollars ([10](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_by_GDP_%28nominal%29)e) |
| • | Par habitant | 43 249 dollars ([16](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_by_GDP_%28nominal%29_per_capita)e) |

*Source : Banque mondiale*

Estimation des dépenses nationales en recherche‑développement (pourcentage du PIB) :

D’après Statistique Canada, les dépenses intérieures brutes en recherche‑développement devaient s’élever à 31,6 milliards de dollars. Ces dépenses, en pourcentage du PIB, étaient donc estimées à 1,99% au Canada pour 2015.

Le financement provenant du secteur des entreprises était estimé à 14,0 milliards de dollars en 2015. Ce secteur reste celui qui finance le plus la recherche‑développement au Canada, ce qui représente 44,4% de la totalité du financement de la recherche‑développement.

Viennent ensuite les secteurs de l’enseignement supérieur et de l’État, qui devaient représenter respectivement 20,2% et 19,6% de la totalité du financement de la recherche‑développement en 2015.

Le secteur de l’enseignement supérieur devrait augmenter sa part de financement de 1,0%, à 6,4 milliards de dollars, et celle de l’État de 1,8%, à 6,2 milliards.

*Source :* [*Statistique Canada*](http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150923/dq150923b-eng.htm) *23 septembre 2014 (Estimations extraites le 29 janvier 2017).*

Nombre d’instituts universitaires de recherche :

Le Canada compte 97 instituts universitaires de recherche à travers le pays. Il en existe : 8 en Alberta, 11 en Colombie‑Britannique, 6 au Manitoba, 4 au Nouveau‑Brunswick, 9 en Nouvelle‑Écosse, 1 en Terre‑Neuve‑et‑Labrador, 33 en Ontario, 1 à l’Île‑du‑Prince‑Edouard, 19 au Québec et 6 à la Saskatchewan. D’après un rapport de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de [2016](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/education-at-a-glance-2016/canada_eag-2016-45-en#page6), le Canada se classe en tête des pays de l’OCDE pour la proportion d’adultes diplômés de l’enseignement supérieur (55%). Les dépenses au titre de l’enseignement sont également plus élevées au Canada que dans les autres pays de l’OCDE. Les dépenses annuelles des établissements d’enseignement dans ce secteur pour tous les services représentaient 51% du PIB par habitant en 2012.

*Source : OCDE (2016) “Canada”, dans “Regards sur l’éducation 2016” : Les indicateurs de l’OCDE, OECD Publishing, Paris [DOI :* [*http://dx.doi.org/10.1787/eag‑2016‑fr*](http://dx.doi.org/10.1787/eag-2016-fr)

Les universités ont généré 13 milliards de dollars dans le domaine de la recherche‑développement en 2014, ce qui représente 40% de la totalité de la recherche‑développement au Canada. Les universités canadiennes contribuent à la recherche dans les entreprises pour un montant de 1 milliard de dollars et aident celles‑ci à créer un avantage concurrentiel. Les universités soutiennent la recherche du secteur non lucratif à hauteur de 1,2 milliard de dollars par an, un montant qui a presque triplé depuis 2000.

*Source : Statistique Canada, Dépenses intérieures brutes en recherche et développement au Canada, 2016*

Environ 1500 entreprises et laboratoires gouvernementaux sont intégrés dans 26 parcs universitaires de recherche et de technologie. Ils emploient environ 65 000 personnes et contribuent au PIB pour 4,3 milliards.

*Source : Association des parcs universitaires de recherche Canada, Étude sur l’impact économique national, 2013.*

Trente‑deux universités sont membres du regroupement d’incubateurs “Canadian Association of Business Incubators”, une association nationale qui soutient la croissance des nouvelles entreprises au stade de démarrage.

*Source : Canadian Association of Business Incubators, 2015.*

Présentation du réseau national de centres d’information en matière de brevets (par exemple, bibliothèque des brevets, centres d’appui à la technologie et à l’innovation) :

L’OPIC a mis en place un réseau d’agents de développement des entreprises qui s’étend à travers tout le pays pour fournir des sessions adaptées de sensibilisation à la propriété intellectuelle et des conseils sur mesure destinés aux universités, aux accélérateurs technologiques et aux petites entreprises. Le réseau permet en outre d’expliquer aux clients le fonctionnement des procédures concernant les demandes de brevet nationales et internationales. Les agents de développement des entreprises travaillent en étroite collaboration avec les partenaires régionaux à tous les niveaux du gouvernement en vue de conseiller les Canadiens dans l’acquisition de droits de propriété intellectuelle.

En avril 2017, l’OPIC commencera à organiser des séminaires gratuits et publics à travers le pays, qui couvriront une large gamme de sujets en lien avec la propriété intellectuelle dans le but de renforcer la connaissance en la matière dans les petites et moyennes entreprises. Ce programme de sensibilisation sera structuré de manière à offrir des niveaux d’enseignement progressifs en matière de propriété intellectuelle et expliquera quels sont les avantages qu’apportent les systèmes internationaux de propriété intellectuelle et donnera des conseils sur la manière d’utiliser ces systèmes, y compris le PCT et le PPH.

Au niveau fédéral, le Ministère de l’industrie, ou Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), joue un rôle essentiel dans le programme d’innovation du Canada, qui fait partie des priorités du gouvernement. De nombreux autres ministères et organismes participent à ce programme d’innovation : le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), [le](http://canadabusiness.ca/) Réseau Entreprises Canada, [les Réseaux de centres d’excellence du Canada (RCE)](http://www.nce-rce.gc.ca/NetworksCentres-CentresReseaux/ByBrogram-ParProgramme_eng.asp#nce) et le Programme d’innovation Construire au Canada.

Aux niveaux provincial et territorial, les centres d’innovation et les réseaux créés spécialement pour encourager l’innovation offrent un appui direct aux entreprises canadiennes. Ces centres comprennent : l’Initiative d’innovation dans l’Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie‑Britannique), l’Institut de recherche [Aurora – Services aux](http://nwtresearch.com/) chercheurs (Territoires du Nord‑Ouest), la Fondation de l’Innovation du Nouveau‑[Brunswick,](http://nbif.ca/en) [Innovacorp](http://canadabusiness.ca/programs/innovacorp-1/) (Nouvelle‑Écosse), l’[Atlantic Technology Centre](http://www.atlantictechnologycentre.ca/) (Île‑du‑Prince‑Édouard), le [Centre de recherche industrielle du Québec](http://www.criq.qc.ca/en/) (Québec), les services de production agricole (Yukon), les Centres de l’excellence de l’Ontario (Ontario), [le](http://gov.nu.ca/edt/programs-services/strategic-investments-program) Programme d’investissement stratégique (Nunavut) et le [Genesis Centre](http://www.genesiscentre.ca/) (Terre‑Neuve‑et‑Labrador).

Les principaux centres de population du Canada accueillent également des centres d’innovation financés par des fonds publics et privés. Par exemple : [Invest Ottawa](https://www.investottawa.ca/), [TEC Edmonton](http://www.tecedmonton.com/organization/), le [Centre d’entreprises et d’innovation de Montréal](http://www.ceim.org/en/), la [Toronto Reference Library](http://www.torontopubliclibrary.ca/detail.jsp?Entt=RDMLIB018&R=LIB018), [Innovate Calgary](http://www.innovatecalgary.com) et le [BC Tech Innovation Hub](http://www.wearebctech.com/community/innovation-hub) à Vancouver offrent un espace et une expertise aux entrepreneurs locaux à différents stades du cycle de vie de l’innovation et indiquent la marche à suivre dans la procédure d’acquisition de brevet.

Principales industries locales :

Les principales industries locales du Canada comprennent les secteurs manufacturiers, miniers et des services, les industries forestières et pétrolières ainsi que les fournisseurs de produits agricoles les plus importants du monde. Les Prairies canadiennes figurent parmi les producteurs mondiaux les plus importants de blé, de colza et d’autres céréales.

Le Ministère des ressources naturelles du Canada fournit les statistiques concernant les principales exportations du pays. Le Canada est l’un des premiers exportateurs de zinc, d’uranium, d’or, de nickel, d’aluminium, d’acier, de minerai de fer, de charbon à coke et de plomb, ainsi que de produits automobiles et aéronautiques.

Principaux partenaires commerciaux :

En 2015, les principaux partenaires commerciaux à l’exportation du Canada étaient les États‑Unis d’Amérique (76,7% des exportations totales), la Chine (3,9% des exportations totales) et le Royaume‑Uni (3,0% des exportations totales). La même année, les principaux partenaires commerciaux à l’importation étaient les États‑Unis d’Amérique (53,3% des importations totales), la Chine (12,3% des importations totales) et le Mexique (5,8% des importations totales). Les principaux partenaires commerciaux à l’importation et à l’exportation de services du Canada en 2015 étaient les États‑Unis d’Amérique, l’Union européenne et le Japon.

*Source : Le commerce international du* [*Canada : Le point sur le commerce et l’investissement – 2016*](http://www.international.gc.ca/economist-economiste/performance/state-point/state_2016_point/index.aspx?lang=eng#5.0)

Autres informations importantes :

Le Canada a mis en œuvre son nouveau Programme d’innovation inclusif le 14 juin 2016. Tous les Canadiens étaient invités à y contribuer. Afin d’aider la population à s’adapter et à réussir dans cette période de rapides mutations, et de garantir que tous les Canadiens bénéficient des avantages d’une économie en croissance, les suggestions adressées au gouvernement fédéral étaient axées sur trois domaines prioritaires :

– Les personnes : définir les moyens de permettre à davantage de Canadiens d’acquérir les compétences et l’expérience nécessaires à satisfaire les besoins de l’économie mondiale et numérique.

– Les technologies : définir les moyens de permettre au Canada de maîtriser les nouvelles technologies susceptibles de créer des emplois et des industries qui n’existaient pas auparavant, tout en relançant les industries existantes. Les Canadiens ont également demandé au gouvernement de se concentrer sur les technologies en cours de développement qui mettront en marche la prochaine grande vague de l’innovation.

– Les entreprises : définir les moyens d’encourager davantage de Canadiens à guider et à faire évoluer les entreprises pour les rendre plus concurrentielles à l’échelle mondiale et atteindre le succès.

Le Gouvernement canadien a déjà pris certaines mesures pour mener le pays sur la voie de l’économie fondée sur l’innovation. Le budget pour 2016 prévoit :

– 2 milliards de dollars dans le renouvellement et l’expansion de l’infrastructure des universités et campus universitaires du pays afin d’encourager l’excellence de la recherche et de permettre aux étudiants, professeurs et chercheurs de travailler étroitement avec les partenaires pour transformer leurs découvertes en produits et en services. De cette manière, ils se formeront aux futurs emplois de grande qualité de la classe moyenne.

– Plus de 1 milliard de dollars pour soutenir le développement de “technologies propres” moins polluantes et d’une plus grande efficacité énergétique.

– 800 millions de dollars sur quatre ans destinés à renforcer les réseaux et groupements d’innovation. Ces investissements ont pour objectif de dynamiser le secteur privé, de rassembler un nombre important de parties prenantes et de relier leurs idées pour répondre aux besoins du marché.

*Source :* [*Innovation, Sciences et Développement économique Canada*](https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/eng/h_00051.html)

6 – Profil des demandes de brevet

Nombre de demandes internationales reçues en tant qu’office récepteur

*Ces chiffres proviennent de la base de données InterApp interne de l’OPIC et reposent sur la lettre de la classification internationale des brevets attribuée à une demande dont le sous‑groupe est examiné par la Division chargée de l’examen au sein de l’OPIC.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année**  **Domaine technique** | **2011‑2012** | **2012‑2013** | **2013‑2014** | **2014‑2015** | **2015‑2016** |
| Demandes internationales selon le chapitre I | | | | | |
| Mécanique | 694 | 708 | 739 | 718 | 790 |
| Électricité/électronique | 818 | 833 | 738 | 701 | 582 |
| Chimie |  |  |  |  |  |
| Chimie générale | 193 | 224 | 275 | 219 | 222 |
| Chimie organique | 203 | 192 | 205 | 183 | 188 |
| Biotechnologie | 153 | 139 | 145 | 148 | 159 |
| Non attribué | 76 | 82 | 49 | 22 | 13 |
| *Total* | *2 137* | *2 178* | *2 151* | *1 991* | *1 954* |
|  | | | | | |
| Demandes internationales selon le chapitre II | | | | | |
| *Total* | *258* | *270* | *257* | *268* | *278* |

Délais de transmission des rapports de recherche internationale et des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité (pourcentage des rapports transmis dans les délais selon les règles 42.1 et 69.2 respectivement)

*Les données proviennent de la base de données InterApp interne de l’OPIC et diffèrent des statistiques de l’OMPI en raison des différents fuseaux horaires et de la routine d’exportation de l’OPIC.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année**  **Type de  rapport** | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** |
| Rapports de recherche internationale et opinions écrites | | | | | |
|  | 92% | 94% | 94% | 95% | 96% |
|  | | | | | |
| Rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité | | | | | |
|  | 94% | 95% | 95% | 94% | 98% |

Nombre de demandes nationales reçues – par domaine technique

*Ces chiffres proviennent de la base de données TechSource interne de l’OPIC et reposent sur la lettre de la classification internationale des brevets attribuée à une demande dont le sous‑groupe est examiné par la Division chargée de l’examen au sein de l’OPIC.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année**  **Domaine technique** | **2011‑2012** | **2012‑2013** | **2013‑2014** | **2014‑2015** | **2015‑2016** |
| Mécanique | 10 043 | 10 916 | 10 845 | 11 253 | 13 615 |
| Électricité |  |  |  |  |  |
| Se rapportant à l’informatique | 5 786 | 5 973 | 6 018 | 5 433 | 5 848 |
| Électricité/Physique | 3 409 | 3 456 | 3 360 | 3 268 | 3 521 |
| Chimie | 3 995 | 3 486 | 3 416 | 3 329 | 3 427 |
| Chimie générale |  |  |  |  |  |
| Chimie organique | 5 386 | 5 259 | 5 137 | 5 258 | 3 715 |
| Biotechnologie | 3 210 | 3 000 | 2 850 | 2 876 | 3 136 |
| Divers | 3 752 | 3 727 | 3 734 | 3 476 | 3 843 |
| *Total* | *35 581* | *35 817* | *35 361* | *34 893* | *37 104* |

Nombre de demandes nationales reçues – par voie de dépôt

*Ces chiffres proviennent de la base de données TechSource interne de l’OPIC.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Voie/Année** | **2011‑2012** | **2012‑2013** | **2013‑2014** | **2014‑2015** | **2015‑2016** |
| Premier dépôt national/priorité interne | 1 826 | 1 809 | 1 579 | 1 606 | 1 591 |
| Priorité selon la Convention de Paris | 7 131 | 7 007 | 7 142 | 5 823 | 6 065 |
| Entrée dans la phase nationale du PCT | 26 624 | 27 001 | 26 640 | 27 464 | 29 448 |
| *Total* | *35 581* | *35 817* | *35 361* | *34 893* | *37 104* |

Délai moyen d’instruction des demandes de brevet nationales

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **À compter de** | **Délai en mois** | | **2011-2012** | **2012-2013** | **2013-2014** | **2014-2015** | **(au**  **31 déc. 2016)** |
| Jusqu’à la recherche | Sans objet |  | Comme les tâches liées à la recherche et à l’examen sont effectuées par le même examinateur au même moment, l’OPIC ne collecte pas de statistiques distinctes. | | | | | |
| Jusqu’au premier examen | Demande d’examen | Variable en fonction des domaines, mais en moyenne : | | *Sans objet* | | | | 10,4 |
| Mécanique | | 9,4 |
| Électricité/ électronique | | 10,2 |
| Chimie | |  |
| Chimie générale | | 11,2 |
| Chimie organique | | 11,1 |
|  |  | Biotechnologie | | 10,2 |
| Jusqu’à la délivrance | Demande d’examen | Variable en fonction des domaines, mais en moyenne : | | 48,4 | 45,7 | 42,7 | 40,3 | 35,7 |
| Mécanique | | *Sans objet* | | | | 28,3 |
| Électricité/ électronique | | 42,1 |
| Chimie | |  |
| Chimie générale | | 33,5 |
| Chimie organique | | 31,5 |
|  |  | Biotechnologie | | 58,4 |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | | | | | |
|  | **2011-2012** | **2012-2013** | **2013-2014** | **2014-2015** | **2015-2016** |
| Demandes d’examen | 29 077 | 28 161 | 28 497 | 28 776 | 29 050 |
| Classement | 36 211 | 37 682 | 38 533 | 36 370 | 37 820 |
| Délivrances | 20 624 | 21 529 | 23 482 | 23 746 | 25 088 |

Demandes nationales en attente de traitement

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Mesure | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | Nombre de demandes  (au 31 déc. 2016) |
| Toutes les demandes en instance | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet | 177 710 |
| Demandes en attente de la recherche (taxes correspondantes payées) | Comme les tâches liées à la recherche et à l’examen sont effectuées par le même examinateur au même moment, il n’y a pas de données distinctes et spécifiques. | | | | |
| Demandes en attente du premier examen (taxes correspondantes payées) | 45 281 | 36 872 | 30 125 | 28 367 | 22 562 |

Principaux offices/États faisant l’objet d’une revendication de priorité dans les demandes nationales :

Principaux pays d’origine des demandes déposées auprès de l’OPIC

*Source : Rapport annuel*[*2014/2015*](http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/eng/h_wr03993.html) *de l’OPIC*

*Pays Brevets*

États‑Unis d’Amérique 17 129

Canada 4 812

Allemagne 2 374

Japon 1 903

France 1 876

Suisse 1 476

Royaume‑Uni 1 229

Chine 661

Pays‑Bas 601

Italie 569

7 – Appui nécessaire

L’OPIC aura besoin d’un appui minimal de la part du Bureau international au cours de l’année prochaine lors des essais portant sur l’utilisation du système ePCT pour les documents postérieurs au dépôt de la part des demandeurs.

8 – Autres

À propos de l’OPIC

*Source : Rapport annuel*[*2014/2015*](http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/eng/h_wr03993.html) *de l’OPIC*

L’Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), organisme de service spécial (OSS) au sein d’[Innovation, Sciences et Développement économique Canada](http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/eng/home), est le principal responsable de l’administration et du traitement des demandes de propriété intellectuelle au Canada. Les secteurs d’activité de l’OPIC sont les brevets, les marques de commerce, le droit d’auteur, les dessins et modèles industriels et les topographies de circuits intégrés.

L’histoire de l’OPIC

*Source : Bibliothèque et Archives Canada/Fonds de l’Office de la propriété intellectuelle du Canada/R9271‑0‑3‑E*

|  |  |
| --- | --- |
| 1869 | Les bureaux des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels sont créés et rattachés au Ministère de l’Agriculture. |
| 1918 | Le Ministère du Commerce est l’organe compétent en matière de brevets, de marques, de droit d’auteur, de dessins et modèles industriels et de marquage des bois. |
| 1927 | Les brevets, les marques, le droit d’auteur, les dessins et modèles industriels et le marquage des bois sont transférés au Secrétariat d’État. |
| 1966 | Durant une courte période, le Bureau du directeur général de l’enregistrement agit en tant que Ministère gouvernemental distinct et est chargé des brevets, des marques, du droit d’auteur, des dessins et modèles industriels et du marquage des bois. |
| 1967 | Le Bureau du directeur général de l’enregistrement est transféré au nouveau Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales. |
| 1973 | Le Bureau de la propriété intellectuelle est créé au sein du Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales afin de “mettre en place une approche coordonnée au sein des ministères en charge des brevets, du droit d’auteur, des marques et des dessins et modèles industriels”. |
| 1992 | L’Office de la propriété intellectuelle du Canada devient un organisme de services spécial au sein du Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales. |
| 1994 | Le Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales est renommé “Industrie Canada”. |
| 2016 | Le mandat d’Industrie Canada est actualisé et le Ministère est renommé “Innovation, Sciences et Développement économique du Canada”. |

Le Canada est devenu lié par le PCT le 2 janvier 1990. L’OPIC a commencé à agir en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international le 26 juillet 2004 et sa nomination a été prolongée à la trente‑sixième session (seizième session ordinaire) de l’Assemblée de l’Union du PCT à l’automne 2007. En mai 2017, l’OPIC aura accumulé presque 13 années d’expérience en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international selon le PCT.

Pour conclure, l’OPIC a montré qu’il remplissait les conditions pour être une administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international selon le PCT compte tenu des atouts suivants :

– un corps d’examinateurs de brevets hautement qualifié, compétent et en augmentation dans toutes les disciplines, qui possède des compétences dans deux langues, voire davantage;

– un système de traitement des brevets automatisé, moderne et efficace s’appuyant sur une infrastructure informatique très complète tournée vers l’avenir;

– une importante collection de documents de brevet et de sources d’information en ligne qui permet de répondre aux besoins minimums en matière de documentation;

– une détermination en tant qu’institution à rechercher l’excellence dans les relations avec les clients et la prestation de services; et

– une capacité en matière d’examen qui permet de gérer le volume de travail international attendu et d’offrir des services à des déposants passant par d’autres offices récepteurs.

9 – Évaluation par d’autres administrations

Les observations des administrations qui ont évalué les rapports sur le système de gestion de la qualité de l’OPIC peuvent se résumer comme suit :

– Domaines bien gérés (toutes observations confondues)

– Processus de cartographie

– Approches du contrôle qualité et de l’audit qualité

– Engagement de la direction envers le système de gestion de la qualité par la mise en place de réunions du Comité directeur

– Système d’accords de gestion du rendement des employés (objectifs clairs pour tous les employés)

– Formation

– Gestion de la charge de travail sur l’interface InterApp

– Temps de réponse (le délai de trois jours est plutôt court par rapport aux 15 jours assurés par d’autres offices)

– Domaines à améliorer (en général : il n’y a pas de problèmes majeurs, seulement quelques clarifications à apporter dans certains secteurs)

– Fournir un organigramme de la direction

– Donner des informations plus précises concernant la certification ISO (le rapport n’indique pas clairement si l’OPIC a obtenu la certification ou non)

– Donner des indications plus claires concernant les actions qui seront entreprises pour gérer les demandes retardées (donner des précisions sur la procédure d’examen et les opérations)

– Indiquer plus clairement quelles sont les personnes qui approuvent la politique en matière de qualité et si la procédure est mise à la disposition du public

– Donner des précisions sur l’évaluation de la direction

[Fin de l’annexe et du document]

1. Rapports disponibles sur le site Web de l’OMPI http://www.wipo.int/pct/en/quality/authorities.html. [↑](#footnote-ref-2)